

**Portant délégation de signature du Président
aux agents intercommunaux de Versailles Grand Parc
relative à certains actes financiers et comptables**

LE PRÉSIDENT,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9, L.5211-9-1 et L.5211-9-2 ;

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 106 ;

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la délibération n°2014.04.01 du Conseil communautaire du 10 avril 2014 portant sur l'élection du Président de Versailles Grand Parc ;

Pour la bonne marche des services de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains documents soit assurés par des fonctionnaires de la communauté d'agglomération ;

Ces délégations doivent être matérialisées par un arrêté, notifié aux agents, envoyé en préfecture au service contrôle de légalité et publié pour entrer en vigueur ;

ARRÊTE :

Article 1 – Délégation de signature est donnée au Directeur Général des Services et au Directeur Général Adjoint des Services de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

- Monsieur Olivier BERTHELOT, Directeur Général des Services,
- Monsieur Manuel PLUVINAGE, Directeur Général Adjoint des Services,

pour toutes pièces comptables et financières et notamment :

- celles relatives à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses ;
- celles relatives à la liquidation et au recouvrement des recettes, ainsi que pour les annulations de titres ;

- les attestations et les certificats administratifs ou de prises en charges financières.

Article 2 – Délégation de signature est donnée aux directeurs des services de la communauté d'agglomération, inscrits dans le tableau d'habilitation ci-joint (annexe 1 et 2), pour les actes d'engagement, de recouvrement des recettes et d'annulation de titre.

Article 3 – Délégation de signature est donnée aux responsables des services de la communauté d'agglomération, inscrits dans le tableau d'habilitation ci-joint (annexe 2), pour les actes d'engagement.

Article 4 - Les présentes délégations prendront effet dès que l'arrêté sera exécutoire. Elles prendront fin au cas où les délégataires viendraient à cesser leur fonction leurs fonctions.

Article 5 - Le présent arrêté prendra effet dès l'accomplissement de la dernière mesure de publicité.

Article 6 – M. le Directeur Général des Services et M. le Trésorier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié aux intéressés et affiché aux lieu et place ordinaires.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Monsieur le Trésorier de Versailles municipale.

Fait en deux exemplaires originaux,
à Versailles, le

30 SEP. 2015



Le Président,

François de Mazières

François de MAZIÈRES
Député-Maire de Versailles

00 0000 0000 0000 0000 0000
00 00 00 00 00 00 00 00
00 00 00 00 00 00 00 00

0000 0000 0000 0000
0000 0000 0000 0000

**DIRECTION DES FINANCES DE
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC**

HABILITATIONS DE SIGNATURE

Les membres de la Direction Générale sont habilités pour l'ensemble des services,
quel que soit le seuil à engager.

Arrêté n°2014-04-04

Annexe 1 : RECETTES (états de recouvrement)

SERVICE	DIRECTEUR
Service rattaché au Président	
Communication	Carole BEAUCHET
Services ressources	
Affaires juridiques	Olivier PERES
Bâtiments	Serge CLAUDEL
Finances	Bénédicte BENHAMOU-FLEURY
Systèmes d'Information	Philippe HOUPLAIN
Ressources Humaines	Sylvie SAMUEL
Pôle d'Ingénierie Territoriale	Manuel PLUVINAGE
Direction de l'aménagement, des déplacements, de l'habitat et de la politique de la ville	
Aménagement	Thomas BONHOURE
Habitat et politique de la ville	Thomas BONHOURE
Déplacements	Thomas BONHOURE
Direction de l'enseignement musical et de la culture	
Direction culturelle	Christine PALAU
Conservatoire de Viroflay	Christine PALAU
Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles	Christine PALAU
Ecole musique de Buc	Christine PALAU
Ecole de musique de Jouy-en-Josas	Christine PALAU
Direction du développement économique	
Développement économique	Thomas BONHOURE
Pépinière d'entreprises	Thomas BONHOURE
Direction de l'environnement	
Environnement	Marion SOULARD

**DIRECTION DES FINANCES DE
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC**

HABILITATIONS DE SIGNATURE

Les membres de la Direction Générale sont habilités pour l'ensemble des services,
quel que soit le seuil à engager.

Arrêté n°2014-04-04


Annexe 2 : DÉPENSES (engagements)

SERVICE	DIRECTEURS Fonc. < 3 000 € Inv. < 8 000 €	CHEFS DE SERVICE et assimilés pour l'engagement de la dépense	
		Fonc. < 2 000 €	Inv. < 3 000 €
Service rattaché au Président			
Communication	Carole BEAUCHET	-	-
Services ressources			
Affaires juridiques Assemblée	Olivier PERES	Emilie BRIAND Tiphaine LE DILHUIT	
Bâtiments	Serge CLAUDEL Anne GIBARD Jean-Luc LEGUAY	Odile RACE Christian THOMAS	
Finances	Bénédicte BENHAMOU-FLEURY	Damien CHEVASSUS-AU-LOUIS	
Pôle d'Ingénierie Territoriale	Manuel PLUVINAGE	Julie HODEZ	
Informatique et télécommunication	Philippe HOUPLAIN	Odile PATRY Laurent GLOCK Frédéric PELLEGRIN	
Ressources Humaines	Sylvie SAMUEL	Isabelle MALOSSE	
Direction de l'aménagement, de l'habitat et des déplacements			
Aménagement	Thomas BONHOURE	Suzana JAEHRLING	
Déplacements	Thomas BONHOURE	Sarah PAULIN	
Habitat	Thomas BONHOURE	Soryann OUK	
Direction de l'enseignement musical et de la culture			
Direction culturelle	Christine PALAU	-	-
Conservatoire de Viroflay	Christine PALAU	Christiane GRANIER	
Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles	Christine PALAU	Bernard SOULES Lucie TACHEAU	
Ecole musique de Buc	Christine PALAU	Régis DELEMAILLY	
Ecole de musique de Jouy-en-Josas	Christine PALAU	Catherine MOULONGUET	
Direction du développement économique			
Développement économique	Thomas BONHOURE	-	-
Pépinière d'entreprises	Thomas BONHOURE	Corinne SAGET	
Direction de l'environnement			
Environnement	Marion SOULARD	Virginie GIBOIRE	

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à **M. Olivier BERTHELOT**
Notifié le 

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à **Mme Carole BEAUCHET**
Notifié le *04/11/2015* 


Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à **Mme Emilie BRIAND**
Notifié le *13/10/2015* 


Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à **M. Serge CLAUDEL**
Notifié le *15/10/2015* 

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à **M. Jean-Luc LEGUAY**
Notifié le *22/10/2015* 

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à **M. Christian THOMAS**
Notifié le *21/10/2015* 

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à **M. Manuel PLUVINAGE**
Notifié le *13/10/2015* 


Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à **M. Olivier PERES**
Notifié le *13/10/2015* 

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à **Mme Tiphaine LE DILHUIT**
Notifié le *13/10/2015* 

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à **Mme Anne GIBARD**
Notifié le *21/10/2015* 

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à **Mme Odile RACE**
Notifié le *28/10/2015* 

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à **Mme Bénédicte BENHAMOU-FLEURY**
Notifié le *15/10/2015* 

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié à **M. Damien CHEVASSUS-AU-LOUIS**
Notifié le 13.10.2015

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié à **M. Philippe HOUPLAN**
Notifié le 13.10.2015

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié à **M. Frédéric PELLEGRIN**
Notifié le 13.10.2015

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié à **Mme Sylvie SAMUEL**
Notifié le 21.10.2015

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié à **M. Thomas BONHOURE**
Notifié le 21.10.2015

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié à **Mme Sarah PAULIN**
Notifié le 13.10.2015

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié à **Mme Julie HODEZ**
Notifié le 13.10.2015

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié à **M. Laurent GLOCK**
Notifié le 13.10.2015

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié à **Mme Odile PATRY**
Notifié le 13.10.2015

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié à **Mme Isabelle MALOSSE**
Notifié le 13.10.2015

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié à **Mme Suzana JAEHLING**
Notifié le 13.10.2015

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié à **Soryann OUK**
Notifié le 01.11.2015

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié à **Mme Christine PALAU**
Notifié le 13/11/15

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié à **M. Bernard SOULÈS**
Notifié le 6/11/15

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié à **M. Régis DELEMAILLY**
Notifié le 10/11/15

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié à **Mme Corinne SAGET**
Notifié le 12/11/15

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié à **Mme Virginie GIBOIRE**
Notifié le 12/11/15

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié à **Mme Christiane GRANIER**
Notifié le 23/11/15

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié à **Mme Lucie TACHEAU**
Notifié le 6/11/15

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié à **Mme Catherine MOULONGUET**
Notifié le 10/11/15

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié à **Mme Marion SOULARD**
Notifié le

RECEVU
LE 12/11/15
08:10:15

